

## **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

---

### **L'étape 2 de l'expérimentation des nouvelles mobilités à Oullins-Pierre-Bénite débutera à la fin du mois de juillet**

En avril dernier, la Métropole de Lyon a engagé la première étape de l'expérimentation des nouvelles mobilités sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite, au niveau du quartier de la Bussière. Les premiers résultats de comptage du trafic, partagés lors du comité de suivi du 8 juillet, sont très encourageants : ils montrent une réduction de 20% du flux automobile, notamment autour de l'école Jules Ferry et du groupe scolaire Jean de La Fontaine. Conformément au calendrier partagé avec la municipalité, la Métropole de Lyon va débuter fin juillet la deuxième étape des expérimentations, avec la mise en sens unique de la Grande rue.

#### **L'étape 1 de l'expérimentation des nouvelles mobilités sur la commune d'Oullins-Pierre-Bénite arrive à son terme.**

Pensé pour apaiser le quartier Bussière en limitant la circulation de transit tout en conservant et facilitant l'accès des riverains, le nouveau plan de circulation consistait en la mise à sens unique de plusieurs rues, la pose de marquage de double-sens cyclables ou encore des marquages du stationnement. **Ce nouveau plan a permis de baisser la vitesse moyenne des véhicules de 13% et de diviser par deux le trafic autour de l'école Jules Ferry.** Il a également été constaté une amélioration de la sécurité des piétons et des cyclistes.

Avec le nouveau plan de circulation, les baisses de trafics que l'on observe sur les rues internes sont supérieures aux hausses de trafics sur les axes de contournement du quartier suffisamment larges. Ainsi, **c'est donc une baisse globale de 20% du nombre de voitures que l'on observe sur les axes mesurés.**

Par ailleurs, il semble qu'avec ce nouveau fonctionnement la circulation sur le boulevard Émile Zola soit plus fluide du fait d'une meilleure circulation aux carrefours.

**L'expérimentation a permis de faire remonter certains points d'alerte qui feront l'objet d'adaptations** comme des croisements à sécuriser et une meilleure signalisation pour les usagers. C'est le cas, par exemple de la rue Bertholey qui va changer de sens lors de l'étape 2 afin de permettre d'accéder au parking Arlès-Dufour.

#### **La 2<sup>ème</sup> étape de l'expérimentation concerne la Grande rue depuis de le pont d'Oullins jusqu'à la rue du Perron.**

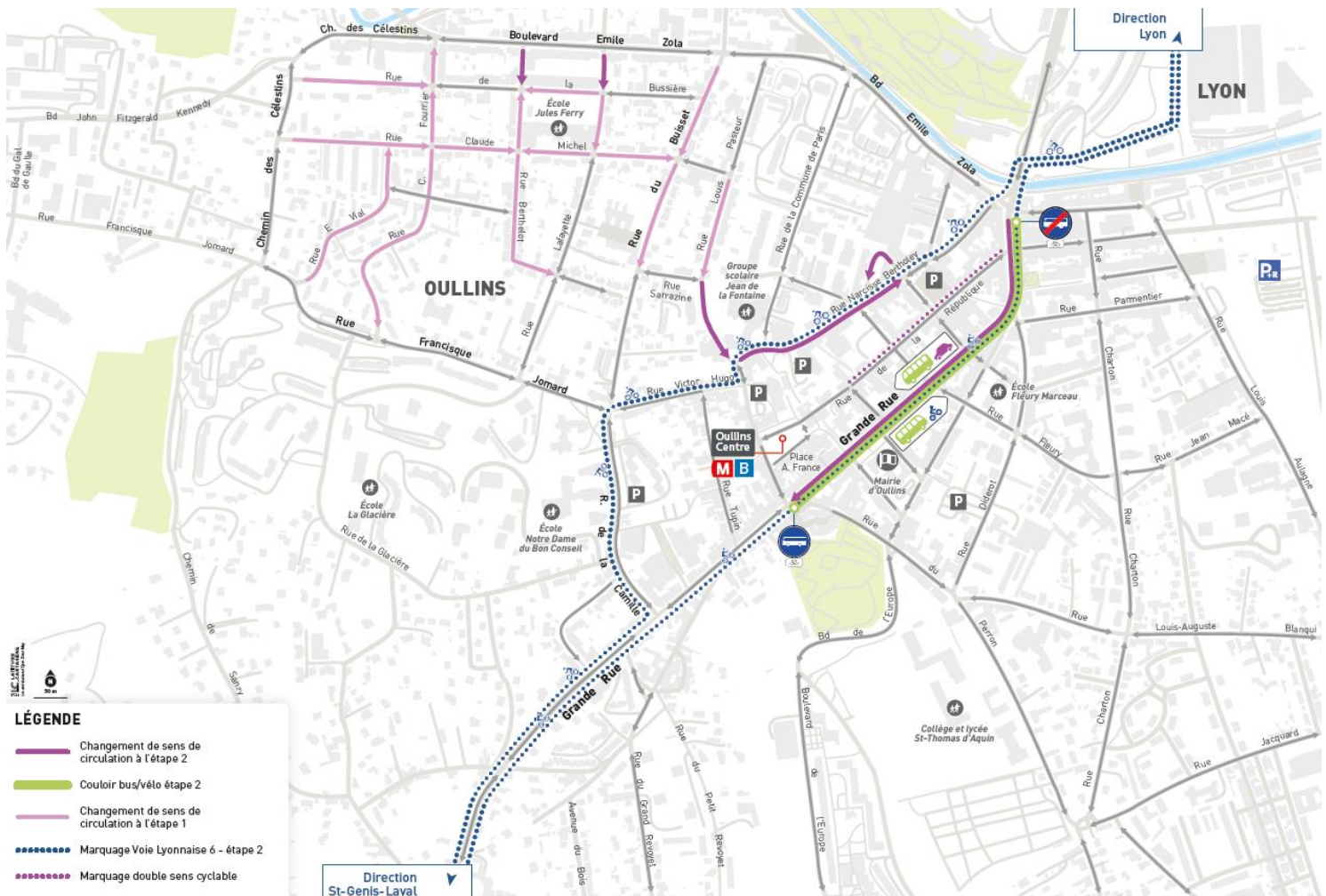
Elle sera mise en sens unique à partir du 29 juillet, et un couloir de bus ouvert aux vélos verra le jour. Les itinéraires cyclables de la Voie Lyonnaise 6 seront marqués au sol (sur les rues Narcisse Bertholey, Victor Hugo et de la Camille dans le sens Est-Ouest ; sur la Grande rue dans le sens Ouest-Est). Un marquage cyclable à double-sens sera posé dans la rue de la République.

Au préalable une enquête a été élaborée avec les représentants des commerçants et réalisée auprès de 85 commerçants de la Grande rue d'Oullins-Pierre-Bénite. Si certains évoquent des craintes quant à leur chiffre d'affaire, d'autres insistent sur la réduction de la pollution et sur une meilleure attractivité de la Grande rue pour les piétons et cyclistes. Aussi, **plus de 1000 personnes ont été interrogées sur**

leurs mode de déplacement pour rejoindre les commerces de la Grande rue : 62% d'entre eux viennent effectuer leurs achats à pied, 22% via les transports en commun et 13% en voiture.

La 2<sup>ème</sup> étape de l'expérimentation se terminera en décembre 2024. La 3<sup>ème</sup> étape expérimentera le scénario proposé par la mairie, avec la mise à double-sens de la Grande rue à partir du début de l'année 2025.

L'ensemble de ces modifications ne sont pas définitives. La Métropole de Lyon souhaite rappeler l'aspect expérimental des aménagements proposés. Les aménagements sont le résultat de plusieurs concertations qui ont montré qu'il n'existait pas de solution idéale. C'est pourquoi la Métropole s'est engagée auprès des riverains et de la commune d'Oullins-Pierre-Bénite à tester les différents scénarios proposés par l'ensemble des acteurs.



Le plan de circulation de l'étape 2  
©Métropole de Lyon